Contes et Nouvelles

Le Double Serment

Non, il ne lui écrit plus. Elle le croirait mort, ou ingrat, ce qui est pire. Et plus tard, elle l'oublierait.

N'était-il pas infirme à jamais? Une jambe coupée...

Blessure glorieuse, certes! Et, même sans cette mutilation, il eût mérité le ruban jaune, la petite médaille, ronde, le ruban vert et la croix de bronze. Sa citation contait son acte de courage.

Eh bien! ce courage-là appelait l'autre. Il l'aurait : il immolerait son cœur.

En somme, ils n'étaient pas fiancés, elle et lui. Ils ne s'étaient rien dit, rien promis. Par exemple, ils le savaient bien, qu'ils s'aimaient. Est-ce qu'on ne sent pas cela tout de suite?

Donc, elle n'entendrait plus parler de lui. Pour l'insistant, il était bien tranquille. Originaire des régions envahies, séparé de sa famille et de ses amis, il savait que personne ne pouvait donner de ses nouvelles à quiconque.

Plus tard, on verrait.

D'ailleurs, est-ce qu'elle ne l'oubliait pas? Mais oui : Comment n'y avait-il déjà songé? Elle n'avait plus écrit, plus rien, depuis trois semaines déjà, alors qu'il lui annonçait son arrivée dans cet hôpital.

Ainsi, sans connaître même la gravité de son mal, elle se retirait, prudemment. Sans doute, infirmière dans un hôpital de Paris et sachant, ce que sont ces blessures, avait-elle compris que celle-ci s'aggraverait, nécessiterait l'amputation.

Après tout, c'était son droit. Elle était jeune, saine, belle. Et puis, elle n'avait rien promis : elle était libre. Elle reculait, voilà tout.

C'était résolu ; il ne lui écrirait plus! Il ne voulait pas qu'elle le plaignît, puisqu'elle avait cessé de l'aimer!

Tout de même, c'était dur, de tenir un tel serment. Il revoyait les yeux aimés, qui s'attachaient sur les siens avec tant d'éloquence, ces yeux qui disaient : « J'ai compris » et qui ajoutaient bien vite : « Comprenez-moi. »

Vraiment, ces yeux-là pouvaient-ils avoir changé?

Mais qui donc a dit que « l'amour vient on ne sait comment et s'en va on ne sait pourquoi? »

Il savait pourquoi, d'ailleurs. Elle avait aimé le jeune homme robuste et alerte ; elle s'éloignait du blessé, de l'infirme. Sa fraîche jeunesse en révoltait.

Pourtant, elle était si bonne, celle qui, volontairement, avait quitté la douceur d'une vie tranquille pour se renfermer dans un de ces asiles des douleurs créées par la grande guerre!

Oui, elle était bonne, dévouée. Elle se sacrifiait. Cependant, cela n'allait pas jusqu'au sacrifice suprême. Infirmière, oui. Femme d'un infirme, non.

C'était bien fini. Il n'oublierait pas ; il souffrirait en silence. Elle ne saurait rien de lui, puisqu'elle ne demandait rien.

***

Un matin, en lisant un journal, il eut une sourde exclamation : un petit article venait de lui faire bondir le cœur.

C'était le récit, en quelques lignes, d'une très touchante cérémonie qui venait de se dérouler dans un hôpital de Paris où l'on soignait des soldats blessés. On avait remis une médaille de reconnaissance à une infirmière qui, en donnant des soins à un infectieux avait gagné elle-même la terrible infection et avait dû subir l'amputation d'un avant-bras.

Cet accident remontait à plusieurs semaines déjà : à peu près à l'époque où lui, dans son hôpital, était amputé de la jambe.

L'infirmière, c'était-elle! Les noms étaient là, imprimés, et dansaient, tout éblouissants, sous les yeux du soldat.

Elle! Blessée aussi, amputée comme lui, et comme lui, infirme à tout jamais!

Malgré son serment, malgré ses doutes et sa résolution, il sentit son cœur faiblir.

Il pleura.

Et les larmes bienfaisants l'aidèrent à se calmer, à mieux réfléchir, à comprendre.

Alors prenant sa plume, il écrivit à celle qu'il n'osait plus, maintenant traiter d'infidèle.

***

Et la réponse arriva vite.

De son côté, la jeune fille avait fait un serment.

Elle ne voulait pas de la pitié, après avoir entrevu l'amour. Elle pensait que, bientôt guéri, il voudrait la revoir, et elle immolait son cœur, tout bas, en silence, toute seule et sans espoir.

Elle ne voulait pas qu'il la revît. Mais la récompense l'attendait, imprévue et magnifique. Et puis, l'amour veillait. C'est une sentinelle qui voit clair en pleine nuit et qui entend bien des choses dans le silence.

Comme un conte de fée, cela finit par un mariage.

Ils se disent la même chose, en se revoyant.

— Je n'oserais plus!

Et comme c'était un aveu, en même temps, ils comprirent tout de suite.

Sur un point seulement, ils ne s'entendirent point. Ne prétendait-il pas qu'elle méritait elle aussi, la médaille militaire?

Adrienne CAMBRY.

Les dommages de guerre aux élevages d'animaux de basse-cour

Les éleveurs et amateurs de poules, coqs, canards, pigeons et tous autres animaux de basse-cour de races pures ont droit à la réparation des Dommages de Guerre et au remplacement de leurs sujets détruits ou volés.

La Société des Aviculteurs du Nord, dans une de ses dernières réunions, a décidé d'aider les éleveurs sinistrés à constituer leurs dossiers de dommages et à obtenir l'indemnité à laquelle ils ont droit.

Comme il a été jugé préférable d'établir les dossiers d'une façon uniforme, la Société a fait imprimer des formules que le secrétaire-adjoint, M. G. Demesie, 156, rue Blanchemaille, à Roubaix, tient à la disposition des intéressés. De plus, sur justifications fournies par les éleveurs, la Société des Aviculteurs du Nord donnera son attestation de la valeur 1914 des animaux soumis à son homologation.

M. Demesie se fera un plaisir de donner aux éleveurs et amateurs tous renseignements utiles.

Rappelons que la Société des Aviculteurs du Nord, qui existe depuis 1891, a déjà rendu les plus grands services à l'Aviculture. Elle distribue annuellement dix mille francs sous forme de prix aux expositions ou de primes aux propriétaires de basse-cour les mieux composées et entretenues, donne des conseils sur le choix des meilleures races, projets d'installations, etc...

Catastrophes Minières

UNE CAGE EST TOMBEE A L'ETAGE DE 770 METRES AUX CHARBONNAGES DE CHATELINEAU. — SIX OUVRIERS ONT ETE TUES.

Bruxelles, 10 juin. — Mercredi, dans la nuit, une cage descendait aux charbonnages de Châtelineau, près de Charleroi, avec 24 ouvriers.

A l'étage de 715 mètres, 18 ouvriers sortirent de la cage.

Celle-ci continua sa descente, lorsque soudain, à la suite de l'on ne sait encore quelles circonstances, elle se cala brusquement. Pendant l'arrêt, le câble continua pourtant à se dérouler, et à un certain moment, la lourde masse du câble déroulé fit poids et décala brusquement l'appareil.

Celui-ci tomba lourdement, et vint se traposser à l'étage de 770 mètres, tuant les six malheureux ouvriers qui s'y trouvaient encore.

Une étiquette est ouverte afin de découvrir les causes de la catastrophe.

QUATRE MINEURS SONT ASPHYXIES EN SE PORTANT AU SECOURS D'UN INSPECTEUR.

Bochum, 10 juin. — Cinq hommes ont été tués dans la mine Wolfgang, à la suite d'une explosion.

Un inspecteur des mines ayant été surpris par le grisou [illegible] maître hommes se portèrent à son secours. [illegible] explosion s'étant produite, les quatre mineurs furent tués.

L'OR RUSSE

La France en demande la mise sous séquestre

Paris, 10 juin. — Des instructions ont été envoyées au ministre de la France à Stockholm, M. Defavaud, pour demander, au nom des porteurs français de rentes russes, la mise sous séquestre des sommes en roubles et en lingots d'or déposées dans les banques de cette ville par le gouvernement bolcheviste. De son côté, M. Millerand, en recevant récemment le ministre de Suède à Paris, a renouvelé la protestation du gouvernement français contre la tolérance qui avait été accordée à ce transfert.

Une opposition analogue a été ou va être formulée à Londres, où un navire frété par le gouvernement bolcheviste doit apporter prochainement de l'or et du platine. Cette opposition sera complétée par une demande de mise sous séquestre que vont adresser au gouvernement britannique les souscripteurs français d'emprunts russes, démarche qui sera certainement imitée par les porteurs anglais de mêmes titres.

Selon une dépêche de Stockholm, plusieurs maisons suédoises, anciennes créancières du gouvernement des Soviets, ont demandé la saisie judiciaire de l'or russe.

Les Bolchevistes occupent les ports de la Caspienne

ILS PRECHENT EN PERSE LA REVOLUTION COMMUNISTE

Téhéran, 10 juin. — La situation n'a subi jusqu'ici aucun changement. Les forces bolchévistes continuent à occuper les ports de la Caspienne, ils ont débarqué un contingent d'ouvriers partisans du Caucase entraînés dans des écoles de propagande bolcheviste et chargés de prêcher la révolution communiste en Perse.

Les autorités bolchévistes ont fait procéder à plusieurs arrestations.

ÉVÉNEMENTS D'ITALIE

LE NOUVEAU CABINET

Rome, 10. — Les journaux indiquent M. Giolitti, comme successeur probable de M. Nitti.

Certains publient déjà des listes probables de ses futurs collaborateurs. Selon le « Giornale d'Italia, M. Bertolini prendrait les affaires étrangères ; MM. Turati, Bonomi, Fera et Modena feraient partie de la combinaison.

Le roi a conféré ce matin avec MM. Tittoni et Orlando, au sujet de la crise ministérielle.

DES RENFORTS POUR L'ALBANIE

A la suite des événements d'Albanie, des navires de guerre italiens ont quitté Brindisi pour Vallona.

Le « Giornale d'Italia » croit savoir que les insurgés albanais, au nombre de 15.000, ont attaqué le pont de Dukati, sur la Viosa, capturant quelques carabiniers et coupant les communications télégraphiques et téléphoniques.

Une dépêche de Vallona au « Tempo », datée du 9 juin, annonce que la situation est stationnaire. La ville est entourée par les insurgés qui se trouvent à deux kilomètres et qui ont occupé toutes les positions dont les italiens s'étaient retirés.

Le commandant italien a établi une ligne de retranchement et de défense.

Des navires patrouilleurs et des torpilleurs sont arrivés dans le port.

Par suite de l'opposition faite par les gens de mer aux transports de troupes italiennes en Albanie, aucun renfort n'a pu encore partir.

L'Allemagne va recevoir une note énergique des Alliés

ELLE A COMMIS DES INFRACTIONS AU TRAITE DE VERSAILLES

Paris, 10 juin. — Les Alliés préparent actuellement une note extrêmement énergique qui rappellera à l'Allemagne toutes les infractions au Traité de Versailles qu'elle a commises jusqu'ici au point de vue économique. Les Allemands, en effet, par l'attribution de différentes licences, arrivent à favoriser les neutres et leurs anciens alliés au détriment de leurs vainqueurs.

AU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Gênes, le 10 juin. — Le conseil d'administration du bureau international du travail a renvoyé à une conférence ultérieure les questions concernant les minimum de salaire et des assurances d'Etat et a décidé d'accorder à l'Italie le droit de désigner un vice-président du conseil d'administration. La prochaine réunion du congrès se tiendra le 5 octobre prochain à Genève.

Quelle est la mère ?

UN SINGULIER PROCES

Paris, 10 juin. — Les débats d'un curieux procès ont commencé hier à la première chambre du Tribunal de la Seine.

Voici les faits, tels qu'ils sont exposés par le demandeur :

Le 12 mars 1893, au numéro 68 de la rue Mazarine, venait au monde un enfant du sexe masculin, qui fut déclaré à la mairie du 6me arrondissement sous les prénoms de Pierre-Médéric, né de père et de mère inconnus.

Dix-huit mois après, le 18 novembre 1894, M. Frédéric Muffat, artiste dramatique, jouissant alors d'une certaine notoriété, reconnaissait cet enfant comme son fils, et dix-neuf ans plus tard encore, en 1913, Mme veuve Zélie Saindo, née Theil, sur le point d'épouser M. Frédéric Muffat, faisait à son tour une officielle déclaration de reconnaissance en faveur du jeune Pierre-Médéric Muffat.

Or, s'il faut en croire Pierre-Médéric, il ne serait le fils ni de Frédéric Muffat ni de Mme Zélie Saindo, mais bien de Mlle Blanche Toutain, qui aurait confié à M. Muffat, son camarade de théâtre, le soin de l'élever.

Avant de se prononcer sur la validité des déclarations de reconnaissance attaquées, le Tribunal a autorisé le demandeur à fournir la preuve de ses assertions et il a chargé M. le juge Lelièvre de procéder à une enquête.

Un roman d'amour

LA VENGEANCE D'UNE AMOUREUSE DE... 78 PRINTEMPS

Telle Ninon de Nenclos qui, jusqu'à la fin de ses jours, eut une foule d'adorateurs, la veuve Collet, matelassière à Rouen, a conservé, à 78 ans, les folles ardeurs de la jeunesse. Et son cœur, gonflé d'illusions, n'a pas vieilli... Alors que tant de femmes de son âge, égrenant pour elles seules le chaîne de leurs souvenirs, se rappellent avec douceur le passé, et trouvent à l'évocation des heures charmantes d'autrefois un peu de mélancolie tempérée par de jolis regrets, la veuve Collet qui, au mois des aubépines en fleurs, avait fait tourner la tête à un sophagénaire de son quartier, espérait, un jour prochain, passer devant M. le Maire et vivre une nouvelle lune de miel, réchauffée par le bon soleil de l'été de la Saint-Martin.

Mais les beaux rêves sont décevants, et l'on en croit une chansonnette, et elle découvrit bientôt une jeune rivale en la personne de sa voisine, Mme veuve S..., seulement âgée de 63 ans. Furieuse, elle jure de se venger et, par un beau matin de printemps, pénétrant dans la chambre de son ennemie, elle y dérobe un coffret qui contenait quatorze cents francs en billets de la Défense nationale. La matelassière n'est pas une « femme d'argent » ; elle ne désirait qu'une chose : supprimer le magot de Mme veuve S... A l'aide d'une pince en fer, elle fracture le petit coffre qu'elle s'en fut jeter dans un aqueduc, en face de l'Hôtel-Dieu, après qu'elle eût brûlé, les précieux papiers, son amour, jusqu'au bout, fut tout feu, tout flamme.

Interrogée strictement par le juge d'instruction, — qui ne dut pas s'ennuyer, — elle entra d'abord dans la voie des aveux, puis à la prison Bonne-Nouvelle, où elle séjourna quatre mois.

La Chambre Belge a discuté la question du traité Hollando-Belge

Bruxelles, 10 juin. — La Chambre Belge a discuté aujourd'hui l'importante question du Traité Hollando-Belge.

On sait que la semaine dernière, à la suite d'un différend entre les deux pays, les négociations en sujet du traité avaient été rompues.

M. Segers fut le négociateur de la Belgique auprès du Conseil interallié, à Paris, et exposa longuement devant la Chambre les résultats des négociations qui se sont produites à ce jour.

Il a conclu en démontrant que la Délégation Belge regrettait de ne point obtenir les garanties indispensables qu'elle escomptait et qui sont nécessaires au développement économique de la Belgique, à sa reconstitution, et qui doivent lui permettre en plus de se défendre dans le cas d'une nouvelle invasion de son territoire.

Le député socialiste Fuscher fit remarquer que le Congrès ne réclamait pas un pouce de terrain, mais entend obtenir ses droits à être mis en demeure de poursuivre sa mission historique.

La Belgique a pour cela sacrifié des milliers de soldats qui ont sauvé son indépendance, mais aussi la liberté de la Hollande.

M. Woste, député catholique, a ensuite prononcé un long discours dans lequel il a fait ressortir que la Belgique s'était hâtée d'abandonner sa neutralité. Au temps de celle-ci, nous étions protégés par un statut national; a-t-il dit : en sera-t-il encore de même à l'avenir? nous sommes fiers de notre Indépendance, certes, mais nous sommes un petit pays qui, à côté de grandes puissances comme la France, ne peut seul régler ses destinées.

Banditisme moderne

UN DOUBLE EXPLOIT DE VOLEURS EN AUTO

Paris, 10 juin. — Dans la soirée d'hier, trois individus en automobile ont arrêté, sur la route de Versailles à Saint-Germain, M. Rat, marchand de chaussures à Louveciennes. Un de ces individus saisit la bride du cheval, pendant que deux autres braquaient leurs revolvers sur M. Rat qui livra sa sacoche. Les malfaiteurs remontèrent dans leur voiture et prirent la fuite.

Quelques instants après, ils arrêtaient un cultivateur de Feucherolles, M. Badel, qu'ils dépouillèrent de son portefeuille. La gendarmerie de Chèvreloup, prévenue par M. Badel, aperçut l'auto qui démarrait et la fit poursuivre par un camion automobile, mais qui n'avait pas une vitesse suffisante pour la rejoindre.

Cette voiture a été retrouvée abandonnée, ce matin, au carrefour de Rocquecourt. C'est une limousine grise portant le numéro 849-U. Cette limousine, qui a été certainement volée, a été gardée à la gendarmerie de Chèvreloup.

L'encaisseur disparu a été retrouvé... en prison

C'EST UN SATYRE

Paris, 10 juin. — L'encaisseur Jules Jouvenel, ce Tourquennois disparu depuis jeudi dernier, ainsi que le « Réveil » l'a relaté, vient d'être retrouvé. Arrêté en banlieue pour attentat à la pudeur, il a été écroué à la prison de la Santé.

CHEZ LES MARCHANDS DE MORT

PERQUISITIONS ET ARRESTATIONS

Paris, 10 juin. — M. Forgeront, commissaire, a effectué cette nuit une descente 17, rue Fontaine, dans un bar fréquenté par des marmarchands et acheteurs de stupéfiants.

Il a immédiatement saisi les pardessus accrochés aux patères et découvert dans les poches de ces vêtements 300 paquets de chlorydrate de cocaïne, des revolvers et des couteaux.

Deux arrestations ont été opérées : celles de Mme Rojelet, âgée de 30 ans et domiciliée 26, rue de Vaillier à Levallois et d'un nommé Emile Parent, né à Alger et domicilié 6, impasse Guelma.

Landru est renié par son émule américain

La Cour de Los Angeles vient de condamner à la prison perpétuelle J. Wattson, dont la conscience — il l'a avoué lui-même — n'est pas sans reproches.

Les chefs d'accusation prétendent, en effet, qu'il a, dans un laps de temps inférieur à dix années :

1° Contracté 28 mariages ;

2° Assassiné six de ses épouses.

De plus, des présomptions graves de meurtre pèsent encore sur l'inculpé à propos de huit autres de ses conjointes, dont il fut impossible de retrouver les traces en dépit de laborieuses recherches.

Naturellement, Watson s'est défendu avec véhémence d'être pour quelque chose dans ces huit disparitions. Mais il a reconnu avec une spontanéité délicieuse les six meurtres qu'on lui reproche, et que les charges écrasantes ne lui permettent d'ailleurs pas de nier.

— Quels féroces mobiles vous poussaient à immoler ainsi d'innocentes victimes? interrogea le juge.

— Je me le demande, répliqua-t-il. Moi qui ne saurais voir souffrir un animal, j'éprouvais chaque fois une pénible angoisse. Lorsque d'un solide coup de marteau j'avais tué une de mes femmes, un chagrin intense m'envahissait. J'éprouvais l'irrésistible nécessité de courir au dehors pour y rire et m'amuser.

Naturellement, les plus réputés anthropologistes des deux Amériques se transportèrent à Los Angeles afin d'y examiner ce « phénomène ».

Ils s'accordent à constater la sensualité exagérée » des lèvres de Watson, la longueur insolite de ses bras « qui l'apparentent au gorille », une intelligence très vive, mais anormale (!).

Tout, en Watson, d'après eux, rappelle les caractéristiques, les traits mêmes de Jack l'Eventreur, de l'assassin Vidal et de... Landru.

Un de ces criminologistes raconte à Watson l'histoire de Landru. Mais Watson protesta avec indignation :

— Je ne puis vous permettre, docteur, d'établir entre lui et moi un parallèle. Moi, je suis un gentleman ; Landru a promis le mariage souventes fois, mais n'épousa jamais. Moi, je me suis engagé vingt-huit fois, et vingt-huit fois mes engagements reçurent une rectification légale.

« Celui qui n'observe pas la parole donnée n'a pas droit à l'épithète d'honnête homme : on ne doit jamais se dédire. »

Les épouses « rescapées » de Watson professent sans doute une opinion différente.

Scandale intolérable

DES TOURISTES, A CERNAY, SE PASSENT, DE MAIN EN MAIN, DES CRANES DE POILUS.

Les journaux d'Alsace-Lorraine ont protesté dernièrement contre le fait de touristes qui se trouvaient en excursion au Vieil-Armand, et qui avaient organisé un bal public sur le sol sacré. Les journaux signalent aujourd'hui que des actes de vandalisme non moins scandaleux se sont produits près de Cernay, où se trouvent de nombreuses tombes militaires. Les corps reposent à fleur de terre. Des touristes, parmi lesquels se trouvaient des Suisses, vinrent excursionner ces jours derniers dans ces parages. On les vit se passer les crânes de main en main d'aucuns les avaient même fixés au bout de leur canne et se firent photographier, en prenant des poses avantageuses.

L' « Echo de Mulhouse » invite les autorités à mettre fin à cet état de choses, en protégeant mieux les morts contre la curiosité malsaine de touristes dénués de tout sens moral.

Ces voleurs auront de quoi boire un coup

ILS ONT PRIS POUR CENT MILLE FRANCS DE RHUM ET DE VIN SUR LE PORT DE DUNKERQUE.

On a volé cinq fûts de rhum et six caisses de vin, d'une valeur totale de cent mille francs, sur le port, au préjudice de la maison Wys.

LE PROCES des "gros emboches" Belges

IL VA COMMENCER

Bruxelles, 10. — L'instruction qui a amené l'arrestation du baron Evence Coppée et de son fils se poursuit activement. D'ores et déjà, il apparaît que de nouvelles inculpations sont probables.

On annonce aujourd'hui que des instructions sont ouvertes contre la société Semet-Solvay, qui aurait livré aux Allemands, pendant les années 1915, 1916, 1917 et 1918, environ cinq millions de kilos de sulfate d'ammoniaque, et contre la Compagnie des Charbonnages belges, à Frameries, dont le Conseil d'administration est présidé par M. J. Jadot, gouverneur de la Société générale de Belgique. Cette Société aurait vendu à l'occupant environ 1.200.000 kilos de sulfate d'ammoniaque.

D'autre part, le journal « le Peuple » a annoncé que des grands industriels liégeois allaient être l'objet de la même prévention que M. Coppée.

Pour ne pas faire mentir la somnambule extra lucide

UNE CLIENTE LA « SOULAGEA » DE DIX MILLE FRANCS

Paris, 10 juin. — Mme Simécourt, connue sous le nom de Mme d'Isis, exerce dans son appartement, 60, rue Emerian, la profession de somnambule extra-lucide. Elle reçut il y a quelques jours la visite d'une jeune femme grande et brune, paraissant âgée de 25 ans, d'une élégance discrète, se disant femme de chambre dans une grande maison, qui venait la consulter au sujet de son avenir. Dormant d'un sommeil léthargique, la somnambule lui prédit une prochaine aisance provenant de la trouvaille d'une somme importante. Satisfaite de la consultation, la jeune femme remercia et sortit. Après son départ, Mme Simécourt constata qu'une somme de dix mille francs placée dans un coffret qui se trouvait dans la salle, avait été soustraite.

On recherche la jeune inconnue, qui ne voulut point faire mentir la somnambule extra-lucide.

La femme égale de l'homme

PROCLAMATION DE L'ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES.

Berne, 10 juin. — Le Congrès de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes a approuvé une proposition tendant à la création d'un bureau autonome indépendant de la Société des Nations comme celui de la Croix-Rouge, qui s'occupera exclusivement des questions féminines.

Le Congrès a adopté une proposition proclamant que l'Alliance travaillera à assurer l'affranchissement des femmes dans toutes les nations par l'obtention des droits de suffrage et par les autres réformes nécessaires pour établir une égalité complète entre les hommes et les femmes au point de vue des libertés et de la situation sociale économique.

L'ACTIVITÉ DU PORT DE CALAIS

La Chambre de Commerce de Calais publie l'ensemble des renseignements statistiques sur l'activité du port pendant l'année 1919.

Cette statistique constate qu'en 1919 le nombre des navires entrés au port de Calais s'est élevé à 4.847 et celui des sorties à 5.338, représentant un tonnage de jauge nette de 4 millions 139.308 tonneaux.

Les importations se sont chiffrées à 1 million 188.584 tonnes et les exportations à 418.487.

Quant au nombre de voyageurs qui sont passés par Calais, il a été de 1.595.478, dont 682.416 à l'entrée et 913.062 à la sortie.

Dans les importations par pays d'origine, c'est l'Angleterre qui tient la tête avec 563.938 tonnes, suivie de loin par les Etats Unis.

Les services réguliers, en 1919, ont été assurés par les lignes suivantes :

Les lignes Londres-Calais, 2 départs par semaine ; Grimsby-Calais, Leeds-Calais, Leith-Middlesbrough-Calais, 1 départ par semaine ; Gothembourg-Calais, 1 départ par mois ; Calais-Le Havre, Huelva-Calais, 1 départ par quinzaine ; Calais-New-York et Calais-Baltimore.

Les autorités militaires anglaises ont importé 469.443 tonnes et exporté 366.212 tonnes, comportant des marchandises diverses, de la houille, du coke, de l'essence, du pétrole et des vivres.

Lille, Valenciennes et Le Cateau vont être décorés

LE MINISTRE DES REGIONS LIBEREES LEUR REMETTRA LA CROIX DE GUERRE LES 27 ET 28 JUIN

Paris, 10 juin. — M. le Ministre des Régions libérées, représentant le Président de la République, se rendra dans les régions libérées les 27 et 28 juin, pour remettre la croix de guerre aux villes de Lille, Valenciennes et Le Cateau.

Aux Conseils de Guerre

UN CAPITAINE BOCHE VOLEUR

Le capitaine boche Klausa, prévenu de déprédations et vol dans la région d'Halluin, comparaîtra à l'audience du 2e Conseil de Guerre du 24 juin 1920.

UN NON-LIEU

Soucin Jacques, dit « le Turc », prévenu de trafic d'or, vient de bénéficier d'un non-lieu.

On se souvient que Soucin était à Lille pendant l'occupation employé d'un trafiquant d'or et qu'il eut comme rabatteur le jeune Van Pamael, qui fut assassiné par les frères Cornil dans la cave de l'estaminet du « Lapin-Blanc », rue Saint-Sauveur.

FEMMES ENNEMIES

M. le lieutenant Zwilling a continué hier après-midi son instruction contre Mme Israël, de Fives-Lille. Cette dernière fut confrontée avec Mme Petitfils, qui déclara que seule Mme Israël pouvait connaître la présence chez elle des armes qui s'y trouvaient cachées. A l'appui de son affirmation, elle invoque le témoignage d'un jeune homme nommé Robb, qui fut, d'ailleurs, à l'occasion de ce fait, condamné à 4 ans de prison et bénéficia, par la suite, d'une remise de peine.

A cette accusation catégorique, Mme Israël a répondu simplement que les Boches connaissaient parfaitement la cachette de Mme Petitfils et n'avaient en besoin, pour la découvrir, du concours de personne.

Rappelons pour mémoire que Mme Petitfils fut condamnée, par le Conseil de Guerre allemand, à 15 ans de travaux forcés.

ILS VOLERENT

Le 2e Conseil de Guerre a jugé hier des affaires suivantes :

Julien Parent, Augustin Boulet, Frédéric Topin, soldats de 2e classe au 1er R. I., sont condamnés à la peine de deux années d'emprisonnement, mitigée par le bénéfice de la loi de sursis.

DESERTEUR SANS LE VOULOIR

Delannoy Henri-Emile, soldat de 2e classe au 1er R. I., est acquitté à la minorité de faveur, en raison de ce que, s'étant présenté au bureau de la 1re section de C. O. A., à Lille, on avait refusé de l'incorporer, son ordre d'appel n'étant pas régulier.

A la suite de cela, ayant repris sa liberté, il paraissait bien difficile, en effet, de prononcer contre lui une pénalité pour désertion à l'intérieur.

LES VIOLENTS

Lenhevrel Louis, soldat de 2e classe au 151e R. A. P., est condamné à 6 mois de prison pour avoir outragé son maréchal-des-logis.

— Renau Georges-Louis, brigadier à la T.M., 415, est acquitté.

— Bouck Alfa Mohammed, caporal de 2e cl. au 3e génie, qui en février 1920 s'était livré à des vols de fait sur le soldat de 1re classe Seguir, faisant fonctions de chef d'escouade, est condamné à 6 mois de prison.

Un grave accident d'auto s'est produit à Roubaix

Quatre personnes sont blessées dont une mortellement

Un grave accident d'auto s'est produit hier vers minuit trente, rue de Lille, à l'entrée de la rue du Curoir. Quatre personnes ont été plus ou moins grièvement blessées, dont l'une au moins, M. Dubar, est en danger de mort.

Un camion automobile chargé de 7.000 kilogs de vieux métaux, appartenant à M. Deroubaix, boulevard de Beaurepaire, et conduit par son employé et locataire, M. Aloys Derammelaere, descendait, lentement, en raison de son chargement, la rue de Lille, se dirigeant vers le centre. Une autre automobile arrivait à vive allure, occupée par cinq personnes et suivant la même direction. Probablement à cause de son insuffisant éclairage, le conducteur, M. Delaplace, ne vit pas à temps le camion qui le précédait et contre lequel il lança sa voiture.

Un choc terrible se produisit. Un seul des occupants était indemne. Il fallut transporter les quatre autres chez M. le docteur Vanlaer, dont la demeure est proche du lieu l'accident, qui leur donna les premiers soins, et fut bientôt assisté de son confrère, M. Harlay.

M. Adolphe Dubar, le maître d'armes roubaisien bien connu, 62 ans, rue Pascal, 8, a une fracture du sternum, une fracture de la rotule, des contusions profondes du front, des plaies multiples, une commotion cérébrale très violente. Etant donné son âge, et malgré sa forte constitution, il est douteux qu'il puisse survivre à ses blessures.

M. Auguste Hispard, 39 ans, demeurant rue Duguesclin, 39, à Roubaix, souffre d'une fracture du tibias gauche et d'une contusion de la lèvre inférieure ; Mme Hispard, 34 ans, son épouse, des plaies contuses au cuir chevelu, d'une fracture de la jambe gauche et d'une forte commotion cérébrale ; M. Albert Delaplace, 30 ans, demeurant rue des Sept-Ponts, propriétaire de l'auto, de diverses contusions.

Ces quatre personnes ont été reconduites à leur domicile respectif.

Pour les prochaines Assises

LA LISTE DES JURES

Voici les noms des jurés appelés à siéger à la prochaine session de la Cour d'Assises du Nord :

JURES TITULAIRES

M. Debaisieux Alphonse, marchand de tissus à Roubaix ;
M. Vandenherde Georges, horticulteur à Lille ;
M. Decaudt Julien, dessinateur à Lille ;
M. Clément Emile, agent-voyer en retraite à Malo ;
M. Lixon Haden, capitaine en retraite à Pont-sur-Sambre ;
M. Rouez Arthur, rentier à Soire-le-Château ;
M. Lener Jules, négociant à Hazebrouck ;
M. Fruit Lucien, coiffeur à Roubaix ;
M. Guidicl François, receveur buraliste, à Nordpeene ;
M. Farineaux Jean-Baptiste, cordonnier à Aix ;
M. Capon Eusèbe, cultivateur à Wambaux ;
M. Metzler Victor, retraité à Neuville-en-Ferrain ;
M. Gantois Elie, propriétaire à Bailleul ;
M. Lehoucq Emile, employé à Neuville-en-Ferrain ;
M. Becker Georges, employé à Haubourdin ;
M. Carlier Pierre, propriétaire à Lille ;
M. Cornille Louis, cultivateur à Mouveaux ;
M. Chavatte Maurice, commerçant, à Hasnon ;
M. Delfosse Eugène, brasseur à Bellaing ;
M. Gaugant Edouard, employé, à Vieux-Condé ;
M. Demarcq Eugène, rentier, à Lille ;
M. Ducroquet Jules, propriétaire à La Gorgue ;
M. Thuilliez Arthur, rentier, à Dunkerque ;
M. Ménard Victor, industriel, à Mouveaux ;
M. Carolus René, employé à la Caisse d'épargne de Bailleul.
M. Genevoise Michel, fabricant, à Lille ;
M. Renouard Xavier, docteur en droit, à Lille ;
M. Tilge Félix, épicier, à Lille ;
M. Deligne Fernand, imprimeur, à Cambrai ;
M. Dujardin Samuel, propriétaire, à Larmoy ;
M. Dubrulle Henri, tisserand à Wattrelos ;
M. Dubuisson Emile, rentier, à Solesmes ;
M. Couillet Cyrille, cantonnier à Warnehain ;
M. Wagon Henri, cultivateur, à Saméon ;
M. Launy Stanislas, pharmacien, à Roubaix ;
M. Darras Kléber, fabricant d'eau-de-seltz, à Tourcoing.

JURES SUPPLEMENTAIRES

M. Vinot Constant, rentier, à Douai ;
M. Cambien Léandre, contremaître, à Douai ;
M. Lecas Edouard, banquier, à Douai ;
M. Allier Louis, ingénieur, à Douai.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

FEDERATION DES AMICALES LAIQUES

Le bureau de la Fédération a l'honneur de rappeler aux trésoriers, trésorières et membres de la Mutuelle d'adultes, que la réunion générale aura lieu le dimanche 13 juin, à 10 heures précises, au Foyer, 42, rue d'Alsace.

Ordre du jour : approbation des taux; paiement du deuxième trimestre 1920 ; remise des livrets pour régularisation; amende aux absents.

A l'issue de la réunion, réunion du bureau.

Pour le Bureau,
Le Secrétaire : Aid. LEJEUNE.

ACCIDENT D'AUTO

Jeudi, un peu après 6 heures, à la sortie des ateliers, un grave accident s'est produit sur le pont de la Vigne.

On venait de baisser le pont-levis après le passage d'une péniche. De nombreuses personnes attendant le établissement de la circulation, se précipitèrent pour passer; soudain, l'une d'elles, Mme Housseau, ménagère, place de la Nation, fut atteinte et renversée par un camion auto chargé de charbon, piloté par le chauffeur Flon, qui se rendait à la « Lainière ».

Mme Housseau fut relevée et transportée à l'estaminet Steckelbout, où le docteur Druenne fils lui prodigua des soins; l'extrémité du pied droit est sectionnée et la blessée porte de nombreuses contusions sur tout le corps.

La victime a été pansée et transportée à la clinique du docteur Descarpentries. L'amputation du pied sera nécessaire.

LES VELOS VOLENT... ET SONT VOLES

M. Carlos Desplanque, journalier, demeurant à Hem, hameau du Petit-Lannoy, 148, a déclaré que son vélo lui avait été volé, samedi soir, vers neuf heures et quart, rue La Rochefoucauld.

FERMETURE TARDIVE

Procès-verbal a été rédigé à la charge de M. Constant Decock, 44 ans, emballeur et cafetier, à l'angle des rues Boucher-de-Perthes et du Luxembourg, pour fermeture tardive de son établissement.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Marie-Louise Baert, rue de Mouveaux. — Raymond Neppe, rue d'Artois, 7. — Andrée Beauvois, rue Bell, 43. — Marie-Louise Van den Eede, rue du Nouveau-Monde, 83. — Fernande Debrule, rue de Tunis, 24. — Lucie Versaval, place Tarvail, 5. — Paulette Duquesnoy, boulevard de Fourmies, 35.

DECES. — Charles Capelle, 11 mois, rue des Longues-Haies, 80 — Eugène Pichelle, 61 ans, boulevard de Belfort, 36. — Albert Logis, 7 mois, rue de Flandre, 383.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

TICKETS DE CHARBON. — Vente de tickets de charbon pour le Secteur Roubaix au Magasin central du Charbon, 14, rue des Ogiers.

Jeudi 10 juin, de huit à douze heures, et de quatorze à seize heures, cartes numéro 1 à 700 ; Vendredi 11 juin, mêmes heures pour les numéros 701 à 1450.

Carte de une personne, 100 kilos pour 29 fr. ; de 2, 3 et 4 personnes, 150 kilos pour 43.50 ; de 5 et plus, 200 kilos pour 58 fr.

Les personnes voulant se faire inscrire pour une nouvelle carte, sont priées de se présenter samedi matin 12 juin.

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Le paiement des allocations militaires aura lieu vendredi 11 juin, de 2 à 4 heures, à la salle des Fêtes.

TOURCOING

ELECTION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION CANTONALE

La Mairie de Tourcoing informe les délégués des sociétés de secours mutuels que les votes pour l'élection d'un délégué à la Commission Cantonale seront reçues à l'Hôtel de Ville, petite salle des mariages, dimanche prochain 13 juin, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Il leur est rappelé que chaque délégué devra remettre son bulletin de vote dans une enveloppe cachetée qui sera, au moment du vote, renfermée par les soins du Maire ou de son suppléant dans une seconde enveloppe portant en inscription le titre de la Société et le nom de l'électeur.

Les deux enveloppes devront être préparées à l'avance par les soins de l'électeur.

AUTOMOBILISTE EN DEFAUT

Pour défaut de plaque à l'avant de son auto, contravention a été infligée au propriétaire de l'automobile 2053-D.

VOL A L'USINE

Le nommé Henri Lagae, 54 ans, demeurant